

DEPARTEMENT

Séance du 14 mai 2024

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt quatre, et le quatorze mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :
En exercice : 15

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Mesdames FONTAINE Véronique, HUGLY Daniela, BRETON Magali et Messieurs EYNAUD Eric, RAMILSON Gilles.

Qui ont pris part
à la délibération : 10

Absents excusés :
Mesdames BAZIN Natacha, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, PORTE Florian et GESLIN Arnaud.

Date de la convocation :
6 mai 2024

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Colis de Noël 2024

Monsieur le maire expose à l'assemblée que, comme chaque année, la commune n'organisant pas de repas de fin d'année à destination des aînés, un colis de Noël d'une valeur de 50,00 € est attribué aux aînés ayant eu au moins 70 ans dans l'année. Une distribution est organisée en décembre.

Un colis de Noël est également offert aux agents municipaux.

Pour l'année 2024, ce seraient 92 colis de Noël qui seraient à commander.

C'est grâce au Comité social et économique de *Fibre Excellence Provence* à Tarascon que la commune peut profiter d'une commande groupée et négociée auprès de la *Sarl Foies Gras Martegoute* à Salviac (46), la facture étant à régler directement au fournisseur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE la commande de 92 colis de Noël d'une valeur de 50,00 € pour l'année 2024 à la *Sarl Foies Gras Martegoute* via le Comité social et économique de *Fibre Excellence Provence* à Tarascon qui seront destinés aux aînés à partir de 70 ans et aux agents communaux ;

DIT que les crédits nécessaires à la prise en charge de la dépense sont inscrits au budget primitif 2024.

Vote : - Pour – 10 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2024 23

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20240514-2024-23-DE
Date de réception préfecture : 15/05/2024